

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

DELIBERATION N°2018.00295

APPROBATION DE LA CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU PAR LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER A SAINT-ETIENNE METROPOLE - SERVICE DE PAVEZIN.

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 53

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juillet 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180601-D20180029510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180716

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christian FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, Mme Delphine JUSSELME, M. Pascal MAJONCHI,
M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

APPROBATION DE LA CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU PAR LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER A SAINT-ETIENNE METROPOLE - SERVICE DE PAVEZIN.

Le service de distribution d'eau potable de Pavezin est alimenté uniquement par des sources situées sur le territoire communal. Il a été confronté à des manques d'eau très importants pendant la sécheresse 2017.

Afin de sécuriser et de pérenniser l'alimentation en eau du service, il a été retenu de mettre en œuvre une interconnexion avec le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier (SIEMLY).

Le Syndicat est alimenté par des captages situés en nappe alluviale sur la commune de Grigny dans le Rhône. L'eau de bonne qualité, nécessite uniquement une chloration pour assurer sa conformité vis-à-vis du Code de la Santé Publique.

Des travaux seront réalisés prochainement sur le territoire de Pavezin et permettront, courant septembre 2018 :

- d'apporter l'eau du syndicat sur la commune de Longes, au niveau du hameau de Nuzières, par mise en place d'un réseau et d'un compteur de vente en gros en limite du territoire de Pavezin,
- de connecter le réseau de Pavezin au réseau syndical,
- d'alimenter à terme environ 150 abonnés sur le territoire de Pavezin.

Le tarif de vente d'eau appliqué par le SIEMLY, au 1^{er} avril 2018, est le suivant :

	Part syndicale	Part délégataire
Part fixe	2,92 €/hab	48,00 €
0 à 1 500 m ³	1,1623 €	0,8112 €
1 500 à 10 000 m ³	0,7922 €	0,5261 €
>10 000 m ³	0,6235 €	0,5261 €

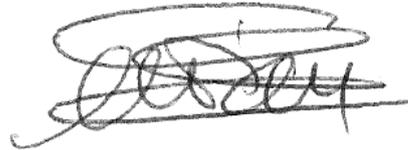
Aussi, afin de mettre en œuvre l'interconnexion lorsque les travaux seront réalisés, il convient d'établir une convention pour fixer les modalités de fourniture d'eau par le SIEMLY au service de Pavezin.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de fourniture d'eau potable à Saint-Etienne Métropole – Service de Pavezin pour une durée de un an, renouvelable tacitement,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de fourniture d'eau à Saint-Etienne Métropole – Service de Pavezin.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU